

REPUBLIQUE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----  
DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES  
-----

93-126 du 10 Mai 1993  
/ ) ECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'Année 1988 de certains Médecins des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) de la République du Congo - en tête : SOUSSA GADOUA (Réné.-)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 15 Mars 1992,  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du Statut général de la Fonction Publique,  
(/u le décret n° 62/430/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires,

(/ISAS:

à la

(/u le décret n° 65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé,

(/u le décret n° 65/170/EP du 25 Juin 1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires,

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1964, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires,

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat,

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives,

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement,

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre / 1992, portant organisation des intérimis des Ministres,

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires,

(/u le Procès-Verbal de la Commission administrative paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 22 Juillet 1991./.-

/ ) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 les Médecins des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), de la République du Congo, dont les noms suivent :

Pour le 5° échelon A - 2 ANS

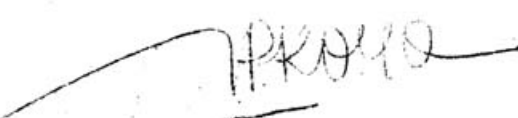
|                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| - SOUSSA - GADOUA René | G.H.U. Blle     |
| - POATY Henriette      | Sté Brazzaville |

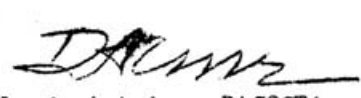
ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo, et communiqué partout où besoin sera. /-2

Brazzaville, le 10 Mai 1993

Par Le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement ,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Reformes Administratives,

  
- Jean Prosper KOYE.-

  
Claude Antoine DACOSTA.-

AMPLIATIONS :

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| DGFP/DGCA .....               | 3   |
| DGB .....                     | 3   |
| DGCF .....                    | 1   |
| MSPAS/DGSP .....              | 2   |
| INTERESSEES .....             | 2   |
| MATERNITE BLANCHE GOMES ..... | 1   |
| DOSSIERS/DGFP .....           | 3   |
| SGG/BC .....                  | 3   |
| JORC .....                    | 1   |
| DGFP/BST .....                | 2.- |